



# Génissac Village

Le magazine d'information de notre commune

AVRIL 2022

N°1

Ne pas jeter sur la voie publique



## Éditorial du Maire



Chers Génissacais, chères Génissacaises,

Voilà bientôt 100 jours que vous nous avez élus, 100 jours de travail, de compréhension et d'action. Ce sont donc 19 élus qui sont au travail, reprenant les dossiers un par un, réfléchissant, échangeant, communiquant avec, comme certains d'entre vous l'ont souligné, bonne humeur et compétences toujours à votre service. D'ores et déjà, certains éléments sont visibles : les routes ont été sécurisées, les espaces verts remis en état, la maison des associations sera bientôt à nouveau disponible, le site internet de la mairie est à jour et fonctionnel, tout comme la page Facebook Génissac Village.

Toutes ces avancées n'auraient pas été possibles sans le travail remarquable des employés municipaux de tous les services, car oui, tous se sont mis une nouvelle fois au service des génissacaises et des génissacais avec motivation et dévouement, œuvrant souvent dans l'ombre...et pour cela je tiens à les remercier. Génissac, avec l'arrivée du printemps, reprend vie. Si les élus et les agents sont mobilisés, je tiens également à souligner l'investissement des associations qui animent et dynamisent le village, chaque semaine par des manifestations festives et conviviales. Ce premier numéro de Génissac Village est à l'image de notre politique municipale. C'est à la fois une réalisation commune faite au sein de la mairie par les élus, un lien avec les génissacaises et les génissacais, une source d'information sur les spécificités de notre commune et les actions à venir. Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à retrouver cette gazette à chaque changement de saison, que nous en avons eu à l'élaborer...

*Bonne lecture*

Émeline Bourdat-Briseau

# Une nouvelle équipe

AVRIL 2022

N°1



Les élections municipales se sont tenues le dimanche 30 janvier. Voici les résultats :

Participation : 47,68 %  
Abstention : 52,32 %  
Votes exprimés : 46,40 %  
Agir pour Génissac : 52,24 %  
Génissac à venir : 24,63 %  
Fiers de Génissac : 23,13 %

La liste Agir pour Génissac, conduite par Émeline Bourdat Brisseau obtient 15 élus. Les deux autres listes, Génissac à venir et Fiers de Génissac, obtiennent 2 élus chacune.

## Votre Maire



Émeline Bourdat Brisseau, 44 ans, mariée et maman d'une petite fille de 8 ans scolarisée à l'école du village, je suis Proviseure dans un lycée professionnel. Issue d'une ancienne famille génissacaise, élevée avec des valeurs de respect et de travail, j'ai toujours eu à cœur de rester fidèle au territoire communal où j'ai souhaité ancrer ma vie de famille et plus largement au territoire libournais où j'ai décidé de mener ma vie professionnelle. Habituee au rôle de représentant de l'État, reconnue pour mon expertise dans les domaines de l'éducation, j'ai acquis des compétences fortes en matière de relations humaines, de conduite de projets et de gestion budgétaire.

## Vos Adjoints



**BAGGIO**  
Jean-Marie  
Finances,  
Urbanisme &  
Communication



**HENRY** Christine  
Éducation,  
Solidarité,  
Culture & Sport



**CHAPUS** Benoît  
Enfance,  
Jeunesse,  
Environnement,  
Cadre de vie &  
Démocratie  
Participative



**BOUCHON**  
PEAUCELLE  
Isabelle  
Agriculture,  
Espaces Naturels &  
Développement  
économique



**LE LEU** Pascal  
Infrastructures  
& Sécurité

# Une nouvelle équipe

AVRIL 2022

N°1

## Vos Conseillers Municipaux



L'HOMME  
Céline



BUREAU  
Olivier



PEETERS  
Stéphanie



LAPORTE  
Francis



PALLUET  
Laurence



LEROY  
LANSARD  
Pierre



MAURI  
Fabienne



CALISTO  
David



SICHÉ  
Delphine



MARIE  
Berty



DAVID  
Sylvie



LASSALLE  
Jérôme



BLIMON  
Rachel

# Vos commissions

AVRIL 2022

N°1

## Commission Finances

**Jean-Marie BAGGIO**

Christine HENRY  
Benoît CHAPUS  
Isabelle BOUCHON  
PEAUCELLE  
Pascal LE LEU

## Commission Culture, Sports, Associations

**Christine HENRY**

David CALISTO  
Rachel BLIMON  
Olivier BUREAU

## Commission Urbanisme

**Jean-Marie BAGGIO**

Benoît CHAPUS  
Isabelle BOUCHON PEAUCELLE  
Olivier BUREAU  
Berty MARIE  
Sylvie DAVID  
Jérôme LASSALLE

## Commission Développement économique

**Isabelle BOUCHON PEAUCELLE**

Christine HENRY,  
Jean-Marie BAGGIO  
Delphine SICHE  
Stéphanie PEETERS  
Sylvie DAVID  
Jérôme LASSALLE

## Commission Éducation

**Christine HENRY**

Pascal LE LEU  
Céline L'HOMME  
Pierre LEROY LANSARD  
Fabienne MAURI  
Rachel BLIMON

## Commission Solidarités / CCAS

**Christine HENRY**

Laurence PALLUET  
Céline L'HOMME  
David CALISTO  
Pierre LEROY LANSARD

## Commission Communication

**Jean-Marie BAGGIO**

Fabienne MAURI  
David CALISTO  
Stéphanie PEETERS  
Pierre LEROY LANSARD  
Rachel BLIMON

## Commission Sécurité

**Pascal LE LEU**

Christine HENRY  
Benoît CHAPUS  
Francis LAPORTE  
Stéphanie PEETERS  
Berty MARIE  
Jérôme LASSALLE

# Vos commissions

AVRIL 2022

N°1

## Commission Infrastructures

**Pascal LE LEU**

Benoît CHAPUS  
Francis LAPORTE  
Olivier BUREAU  
Sylvie DAVID  
Jérôme LASSALLE

## Commission Agriculture, maraîchage, autonomie alimentaire et Espaces Naturels

**Isabelle BOUCHEAU PEAUCELLE**

Christine HENRY  
Benoît CHAPUS  
Delphine SICHE  
Rachel BLIMON

## Commission Enfance et Jeunesse

**Benoît CHAPUS**

Céline L'HOMME  
Stéphanie PEETERS  
Pierre LEROY LANSARD  
Berty MARIE

## Commission Environnement et cadre de vie

**Benoît CHAPUS**

Isabelle BOUCHON PEAUCELLE  
Pascale LE LEU  
Laurence PALLUET

## Commission Démocratie participative

**Benoît CHAPUS**

Fabienne MAURI  
Olivier BUREAU  
Rachel BLIMON

Les commissions municipales sont issues du conseil municipal. Elles sont composées de conseillers municipaux et peuvent, selon les questions à l'ordre du jour, faire appel à des experts. Ces derniers sont alors invités à intervenir sur un point en particulier mais ne siègent pas. Le Maire reste le président de droit.

Le travail des commissions est soumis au secret professionnel. En effet, les travaux engagés et les débats menés relèvent du travail préparatoire aux conseils municipaux qui, eux, prennent des décisions à caractère public.

Les commissions peuvent être supprimées en cours de mandat s'il est estimé que les raisons pour lesquelles elles sont nées ne sont plus à l'ordre du jour. Également, les membres fixes, conseillers municipaux, peuvent quitter ou rejoindre une commission en cours de mandat avec vote du Conseil Municipal.

En somme, les commissions municipales ont pour but d'améliorer le travail et la fluidité du Conseil Municipal qui voit alors son fonctionnement être plus efficace dans le cadre des délibérations qu'il doit prendre. Elles sont des commissions d'études qui émettent des avis et des propositions mais qui n'ont aucun pouvoir délibératoire.

# Vos commissions

AVRIL 2022

N°1

## Les premiers chantiers des commissions

### Commission Urbanisme

La commission d'urbanisme a pour rôle de superviser la mise œuvre du plan local d'urbanisme (PLU), de suivre l'élaboration du document d'urbanisme à venir (PLU Intercommunal Habitats Déplacements). Elle peut fournir un appui au conseil municipal et au maire par un examen des projets d'urbanisme et de constructions en complément de l'instruction faite par les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) avant délivrance ou refus par le maire.

### Emplacements Réservés (ER) au PLU.

Le 29 mars 2022, cinq commissions, Urbanisme, Infrastructures, Environnement & Cadre de vie, Enfance & Jeunesse, Culture & Sport se sont réunies à la suite de la discussion tenue en Conseil Municipal le 21 mars 2022 pour définir la position de la municipalité sur les 17 emplacements réservés (ER) au PLU de Génissac. Ces emplacements sont réservés afin de permettre à la commune d'acquérir l'espace dont elle peut avoir besoin pour créer de nouveaux espaces publics, pour améliorer la sécurité de circulation des piétons et des véhicules sur la commune, ou encore pour améliorer le cadre de vie.

Les besoins de la commune en lien avec les emplacements réservés du PLU ont été ainsi établis :

- (Re-)Vivifier le centre du bourg dans le bas de la route de Saint-Quentin. Actuellement, les seuls bâtiments occupés sont la mairie et « Le Génissacais ».
- Créer un espace fonctionnel permettant d'accueillir les associations, des activités ou événements culturels (médiathèque, expositions, conférences...).
- Recréer un espace de convivialité au cœur de bourg.
- Réserver la possibilité de créer un espace de loisirs pour les jeunes.
- Améliorer la sécurité des piétons le long de la route d'Arveyres (au-delà de l'intersection avec la rue de la Grande Jeannette).
- Décharger la commune de biens sous-utilisés, voire non utilisés mais qui constituent des charges d'utilisation et d'entretien pour la commune afin de financer des acquisitions répondant mieux aux besoins actuels.

Afin de répondre à ces besoins, et de saisir les opportunités de préempter les biens lorsqu'ils ont mis en vente, afin de permettre la concrétisation de projets d'évolution, les représentants des cinq commissions représentées font les propositions suivantes :

- Préempter l'ancienne boucherie, parcelles AR 25, AR 191 et AR 192.
- Préempter le terrain situé en face du Génissacais, parcelles AR 46 et AR 47. Objectif : avoir une possibilité de parking, ce qui est une obligation pour créer de l'habitat locatif.
- Mettre en vente la maison anciennement cabinet médical située route de Saint-Quentin, parcelle AR 85 (en préservant l'arbre situé devant la maison).
- Préserver et conserver le bâtiment de l'ancienne Poste actuellement destinée à faire fonction de maison des associations au rez-de-chaussée et utilisée comme local d'archives de la commune mais exigeant des travaux de réfection du plancher. Développer un projet de création d'habitat locatif pour mise en œuvre dès la mise à disposition d'un local alternatif pour les associations et les archives.
- Assurer une veille sur la vente des terrains de la zone de la Croix qui peuvent être utilisés pour étendre la zone de loisirs dans le prolongement des terrains de tennis.
- Engager une réflexion autour d'un cheminement protégé le long de la route départementale vers Arveyres.
- Ne pas préempter les parcelles concernées par l'emplacement réservé n° 17 : « Création d'un cheminement piéton » (le long de la rue de Majesté vers le Port de Génissac).

Il n'y a pas d'urgence à prendre des décisions sur les autres emplacements réservés du PLU.

Les conclusions de cette réunion de cinq commissions ont été validées par le Conseil Municipal le 11 avril 2022.

# Vos commissions

AVRIL 2022

N°1

## Les premiers chantiers des commissions

### Commission Communication

La commission communication a pour mission de promouvoir les actions de la commune et des associations, ce qui inclut :

- Informer sur l'avancement des projets et des grandes orientations locales,
- Renseigner les génissacais(e)s sur les événements marquants et les sujets d'actualité de la vie communale,
- Assurer l'interface entre le tissu associatif et les services de la mairie,
- Relayer les actions menées sur notre territoire (CALI),

La commission développe pour cela de nouveaux supports (bulletin municipal « Génissac Village », page Facebook « Génissac Village », ou utilise les supports existant (site internet [mairie-genissac.fr](http://mairie-genissac.fr), alertes via l'application Cento-Live / affichage digital)

### Commission Solidarité

Notre mission est d'œuvrer pour proposer à tous un village où il fait bon vivre, grandir et bien vieillir ensemble.

Une première piste de réflexion est en cours : il nous a semblé important de développer le lien avec les personnes retraitées de notre commune. Ainsi, se rencontrer pour échanger est une étape que nous vous proposons (état des lieux, besoins, actions pour vivre mieux ensemble, nous évoquerons tous les sujets que vous souhaitez aborder !)

**Venez nous rencontrer à partir de 18h30 le 16 juin 2022 dans la salle des mariages (salle derrière la mairie).**

Pour clôturer cette rencontre, nous partagerons un verre de l'amitié.

### Commission Agriculture, maraîchage, autonomie alimentaire et Espaces Naturels

La commission va mettre en valeur et développer les zones de jardins (pédagogiques, jardins partagés) et maraîchage de la commune. Elle veille à la préservation des espaces naturels.

La commission s'est employée à rencontrer les personnes déjà en place sur les parcelles cultivées afin d'établir un état des lieux et de renouer le dialogue. La zone des jardins est entièrement cultivée en Agriculture Biologique et abrite :

- Les jardins partagés : chaque adhérent de l'association « Écosystème une terre pour tous » peut venir cultiver son propre potager (il reste deux parcelles disponibles).
- Les jardins pédagogiques qui accueillent les enfants de l'école de Génissac, quelques classes du collège d'Arveyres et un Club Nature.

L'association « Écosystème une terre pour tous » assure l'animation de toutes ces activités de découverte et d'apprentissage de la nature.

- Une pépinière Eco-Pousse, qui permet à un nouvel agriculteur, tous les 3 ans, de s'installer pour tester son activité (nous abritons encore pour quelques mois les serres de fleurs de Gabrielle).
- Les parcelles de maraîchage qui nous permettront d'obtenir une production de légumes et fruits qui profite à la fois aux enfants de l'école et aux habitants du village.

Les espaces appartenant à la mairie et restant à pourvoir ont été fauchés par notre service technique afin que l'ensemble ait un aspect avenant et suscite de nouvelles installations.

Cette zone est unique en Gironde, elle est souvent visitée par les communes ou communautés de communes voisines. Nous recevrons par exemple Bordeaux Métropole le mois prochain.

# Vos commissions

## Les premiers chantiers des commissions

### Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public, responsable de l'aide sociale au niveau local. Il a été mis en place le 7 avril 2022.

#### Quel est le rôle d'un CCAS ?

Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale. Il a un rôle d'information et d'orientation vers les partenaires de l'action sociale (assistante sociale par exemple). Mais, à qui s'adresse le CCAS ? Il est une structure de proximité qui s'adresse à **tous les habitants de la commune**.

#### Qui compose le CCAS ?

Le CCAS compte 11 membres, 5 personnes issues de la société civile nommées par le maire et 5 élus, qui compose son Conseil d'Administration.

La loi prévoit que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration. Il doit y avoir parmi ces membres nommés :

1. Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Madame Daphné Satgé a été nommée à cette représentation.
2. Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.). Madame Anne-Marie Bureau en est la représentante.
3. Un représentant des personnes âgées. Madame Jackline Texier a été nommée.
4. Un représentant des associations de personnes handicapées du Département. Madame Catherine Bobineau en est la représentante.

De plus, Madame le Maire a souhaité développer un volet santé et a désigné Monsieur Benoit Faubet pour représenter ce volet, plus particulièrement dans le cadre de l'accompagnement à domicile des personnes dépendantes (maintien à domicile).

#### Les membres élus sont :

Emeline Bourdat Brisseau, présidente, Christine Henry, vice-présidente, Laurence Palluet, David Calisto, Céline L'Homme, Pierre Leroy Lansard

#### Comment contacter le CCAS ?

Par courrier adressé à Madame le Maire, 192 Rte de Saint-Quentin, 33420 Génissac  
Par mail [ccas@mairie-genissac.fr](mailto:ccas@mairie-genissac.fr) ou par téléphone au : 05 57 24 48 61

### Commission Sécurité

La commission se réunira prochainement afin de travailler sur les différents projets de vidéoprotection lancés depuis notre arrivée. Ces projets sont actuellement menés avec l'aide de la gendarmerie.



# Vos commissions

AVRIL 2022

N°1

## Les premiers chantiers des commissions

### Commission Culture, Sports, Associations

Nous souhaitons à travers cette commission :

- Dynamiser et fidéliser les relations entre la municipalité et toutes les associations de notre commune,
- Favoriser l'organisation d'activités ludiques, d'évènements culturels et sportifs ainsi que des manifestations annuelles à destination de tous.
- Améliorer l'accès à la culture pour tous.

#### Les demandes de subventions

La période dédiée aux demandes de subvention pour l'année 2022 est ouverte.

Les demandes de subvention sont à adresser à Madame Le Maire entre le 11 avril et le 15 mai 2022.

Afin de vous accompagner dans la démarche, vous pouvez solliciter Olivier Bureau en contactant la mairie ou en adressant une demande de rendez-vous à l'adresse suivante : [associations@mairie-genissac.fr](mailto:associations@mairie-genissac.fr)

#### Invitation à rencontrer la nouvelle équipe déléguée aux associations

Toutes les associations génissacaises sont conviées à rencontrer Madame le Maire et son équipe (en charge des associations) le **4 mai à 20h30 à la mairie**.

### Commission Enfance & Jeunesse

Cette commission souhaite mettre en lien la jeunesse et les familles de notre commune autour d'infrastructures sportives ou de loisir.

Il est notamment envisagé de développer la zone proche du city stade en ce sens : l'opportunité d'obtenir des subventions pour notre projet nous conduit à la constitution d'un dossier auprès de l'agence nationale du sport avant le mois de juin 2022. Nous vous tiendrons informés de la suite de cette démarche. Les membres de la commission souhaitent également travailler à la diffusion et l'élaboration de services pour nos jeunes.

Il est envisagé de réunir mensuellement cette commission. N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou tout projet en lien avec les jeunes !

Vous trouverez toutes les informations jeunesse sur [www.lacalisphere-jeunesse.fr](http://www.lacalisphere-jeunesse.fr)

Des animations pour les jeunes de 12 à 25 ans mais aussi les informations pratiques pour se déplacer, trouver une formation... Un sondage est proposé aux jeunes nés entre 2003 et 2008 dans le cadre du Pass été 2022 ! N'hésitez pas à aller le renseigner sur : <http://www.lacalisphere-jeunesse.fr/sondage-cali-pass-ete-2022/>

Dans la rubrique « Des idées pour ton été », un guide Jobs d'été en Nouvelle Aquitaine est proposé. Il présente le cadre légal, aide les jeunes à organiser leur recherche et à définir les secteurs qui recrutent.

### Commission Éducation

Cette commission a pour mission, dans un premier temps, de réaliser un état des lieux global des structures et équipements (scolaires et périscolaires) et, s'appuyant sur cet état des lieux, de proposer des actions visant à répondre à l'évolution des besoins dans tous les domaines tels que l'environnement numérique, la sécurité, l'aménagement et rénovation des locaux, la restauration, voire d'accompagner de nouveaux projets, le cas échéant.

Dans cet objectif, plusieurs visites sur site ont déjà été effectuées. De même, plusieurs rencontres ont pu être organisées avec le directeur de l'école et les agents des différents sites et services (restauration, accueil périscolaire, entretien des locaux, animation).

# Vos commissions

AVRIL 2022

N°1

## Les premiers chantiers des commissions

### Commission Environnement et Cadre de vie

Comme son nom l'indique, la commission travaille sur la mise en valeur des espaces publics, la gestion des espaces verts et sur toutes les pollutions ou incivilités qui peuvent nuire à la santé et au bien vivre des habitants de notre commune.

Les premiers sujets traités par la commission sont : la gestion municipale des espaces verts de la commune, l'enlèvement des pots, les dépôts sauvage, le rappel des arrêtés préfectoraux sur les feux de plein air et sur les nuisances sonores, la mise en place d'un service broyage des végétaux pour les habitants de la commune.

Dans les prochains mois, la commission abordera de nombreux autres thèmes : La gestion des déchets sur la commune en lien avec le SEMOCTOM, l'aménagement des espaces verts de proximité, la gestion différenciée au cimetière, la lutte contre les moustiques...

Il est prévu de réunir tous les mois cette commission. N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou tout projet en lien avec l'environnement !

### Commission Développement économique

La commission réfléchit à des propositions visant à dynamiser ou développer une économie et un tourisme local au service des habitants de la commune.

### Commission Infrastructures

La commission s'est, pour le moment, concentrée sur la voirie de la commune. Elle a débuté par un constat sur les routes et voies communales. La commune de Génissac possède un réseau de voirie important avec près de 35 kilomètres de voies communales à entretenir. Beaucoup de ces voies sont dégradées et voient passer un grand nombre de véhicules à fort tonnage pour lesquelles elles n'ont pas été prévues.

Alors, que pouvons-nous y faire ?

Des travaux de rebouchage peuvent être effectués par nos services, mais sans tenue dans le temps (mise en place d'enrobé à froid pour rebouchage des trous). Pour des travaux de réfection plus importants (point à temps, enrobé à chaud, etc...), il y a la nécessité de faire appel à des entreprises de travaux publics. Ces travaux, nécessaires à terme, auront un coût élevé pour la collectivité. Un devis de réfection d'importance est en cours de demande pour des travaux à réaliser par tranches successives. Des subventions ont été demandées au département : les travaux seront engagés en fonction de l'attribution de ces subventions..

En attendant, nos services entretiendront au mieux nos chaussées avec de l'enrobé à froid.

La commission a également ciblé les voies communales nécessitant une action rapide : Route de la Palus, Chemin de Peyfaures, Rue de Majesté, Chemin de Guiot.

### Commission Démocratie Participative

Cette commission travaillera sur la mise en place de comités de quartier et plus globalement sur la participation des habitants à la vie municipale. Les sujets pourront concerner par exemple des choix d'aménagements ou d'équipements locaux, la sécurisation des routes, etc... L'objectif est d'associer les habitants à la vie du village et aussi de recréer du lien.

### Commission Finances

Composée du maire et des adjoints, elle a pour but de travailler l'élaboration du budget qui permettra la réalisation des projets pour notre commune et ses habitants.

## Bye-bye les pots !

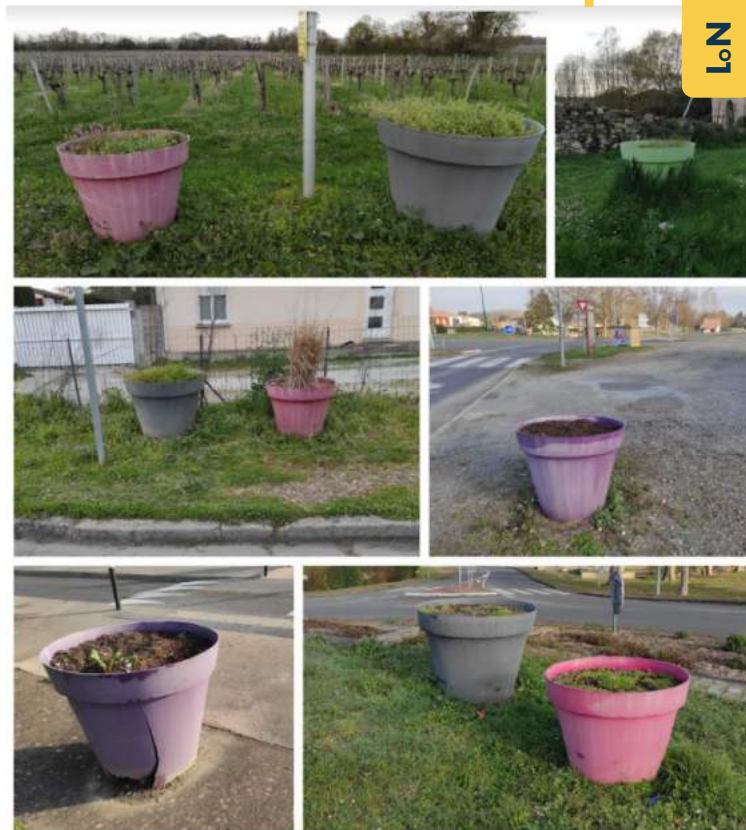
Après un état des lieux de la dégradation des pots destinés au fleurissement de notre commune, la décision a été prise de les retirer.

Durant plusieurs années, ces pots ont participé à l'embellissement des espaces publics. Malheureusement, le plastique a vieilli et il est devenu inesthétique et cassant. Par conséquent, il était préférable de les retirer.

Certains pots ont été donnés à l'association Écosystème qui gère les jardins partagés de Génissac. Ainsi, ils trouveront une seconde vie.

Dans une optique de développement durable, il sera privilégié à l'avenir des plantes en pleine terre qui résistent à la sécheresse.

L'équipe municipale réfléchit également à la création d'espaces verts de proximité et de zones de fraîcheur. Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous présenter des projets ou des réalisations d'espaces verts.



## Comment limiter la prolifération des frelons asiatiques ?

Afin de limiter les frelons asiatiques, les agents du service technique ont mis en place fin février 13 pièges dans la commune. Ces derniers seront retirés début mai. Entre 100 et 200 individus sont piégés tous les ans. Le but est de piéger les fondatrices avant qu'elles ne fondent de nouvelles colonies et de protéger ainsi la population d'éventuelles piqûres.

**Le truc de Xavier :**



Les pièges sont réalisés à l'aide d'une bouteille contenant un mélange spécial le tout fermé par un bouchon caractéristique jaune (trouvé chez Naturapi à Libourne en sachets de 5). Ils sont réutilisables d'une année sur l'autre. Le mélange est constitué de trois composants en quantités égales : 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop (cassis pour les nôtres) et 1/3 de vin blanc qui sert de répulsif pour les autres espèces, en particulier les abeilles.



## Brûler les végétaux au jardin, que dit la réglementation ?

Comme partout en Gironde, les feux de plein air sont interdits à Génissac pour les particuliers comme pour les professionnels. Les fumées nuisent à notre environnement, à notre santé et à notre voisinage.

La pollution générée par le brûlage de 50 kg de végétaux à l'air libre équivaut à l'émission polluante d'une voiture essence qui aurait parcouru 37900 km ! ou 6 mois de chauffage au fioul d'un pavillon !

Il existe de nombreuses solutions qui permettent d'éviter de mettre le feu :

- Le compostage,
- Le paillage,
- Le broyage,
- Une gestion naturelle des espaces verts !
- Les déchèteries du SEMOCTOM

L'agence régionale de santé (ARS) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ont édité un guide qui permet de mieux appréhender et comprendre les enjeux pour notre santé et notre environnement.

Lien vers la publication de l'ARS :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/brulage-dechets-verts>

Actuellement, la municipalité travaille sur un projet de broyages ponctuels des végétaux pour les habitants (en partenariat avec le SEMOCTOM). Cette action pourrait permettre aux habitants d'avoir une solution de proximité pour le traitement des végétaux avec possibilité de reprendre le broyat pour des activités de jardinage. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous en dire plus !

*Le RSD (règlement sanitaire départemental) de la Gironde prévoit une contravention de 450€ pour les particuliers en cas d'infraction*



# Un peu de lecture

AVRIL 2022

N°1



## STOP aux dépôts sauvages !

Notre commune est particulièrement touchée par le problème des dépôts sauvages en raison des axes très empruntés traversant la commune. Deux zones sont bien visibles depuis le D1089 : **Impasse de la Lagune et le chemin de Barbeyrac** qui rejoint Arveyres.

Il s'agit le plus souvent de déchets de chantiers, d'ordures ménagères, mais également de déchets dangereux comme des fibrociments amiantés ou des huiles de vidanges.



*Dépôts sauvages sur le territoire de Génissac en mars 2022*



Le comportement des personnes qui effectuent ces dépôts nous obligent à prendre des mesures fortes :

- La fermeture de l'impasse de la lagune à l'aide d'une barrière
- L'intervention d'entreprises spécialisées pour nettoyer 2 zones particulièrement impactées avec notamment des opérations de désamiantage
- Un partenariat avec la gendarmerie visant à identifier les contrevenants
- La préparation d'un arrêté pour sanctionner plus fortement les dépôts sauvages

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre mobilisation pour nous aider à lutter contre ces incivilités.

## Actions en cours au Service technique

Après une période d'adaptation et de prise en main des problématiques de notre commune, nous nous sommes attelés, avec nos trois agents Xavier, Marc et Bernard, aux différentes tâches d'entretiens et de réfections nécessaires sur Génissac

Nous avons lancé grâce à eux une campagne de réfection des voies de circulation communales à l'aide d'enrobé à froid afin de reboucher les trous qui émaillent nos chaussées. Nos agents ont ainsi utilisé en plusieurs étapes plus de 6 tonnes d'enrobé pour rendre nos chaussées plus roulantes. La dernière étape vient de se terminer par la Route de la Palus.

Nous souhaitons également restituer aux associations l'espace qui leur est dédié avec la maison des associations (ex-poste). Là encore, nos agents travaillent d'arrache-pied pour que les travaux soient terminés au plus vite et que cet espace soit disponible début mai.

*Maison des associations : Marc et Bernard à l'ouvrage*



Nous avons décidé de repenser le fleurissement de la commune en éliminant les pots vieillissants et en allant vers des plantations moins gourmandes en eau et plus durable dans le temps. Ce chantier prendra plusieurs mois et sera détaillé dans nos prochaines publications.

Parallèlement, nos 3 agents effectuent toutes les tâches de nettoyage, fauchage, entretiens nécessaires, ainsi que la gestion des urgences au quotidien pour que notre commune soit agréable à vivre.

### Signaler un équipement Orange\* endommagé sur la voie publique :

Si vous constatez un dommage d'un élément du réseau de téléphonie sur la voie publique, vous pouvez contacter Orange : soit par internet : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist/dommages> soit par téléphone au 3900.

Pensez à noter l'adresse de la zone endommagée ainsi que les numéros des poteaux concernés avant de contacter Orange.

*\* Les équipements Orange sont encore souvent marqués France Télécom*

### Signaler une urgence dépannage Électricité à ENEDIS :

0972675033 (Service gratuit + prix appel)

### Un animal trouvé, vivant ou décédé ?

Prévenez les services de la mairie !

# Informations pratiques

AVRIL 2022

N°1

## AGENDA

Le 01/05 : Loto du Club Photos

Le 04/05, 20h30 : rencontre entre les associations et les élus (salle des mariages)

Les 07 et 08/05 : Fête du Printemps du Comité des Fêtes

Le 08/05, 11h : cérémonie Victoire 1945 (Monument aux Morts), suivie d'un pot de l'amitié

Les 14 et 15/05 : voyage dans le Tarn du Club Photos

Le 29/05 : brocante et buvette inter-associative

Le 11/06, de 16h à 18h : atelier Fête Junina brésilienne, fabrication de décorations et cours pour danser la « quadrilha »

Le 12/06 : premier tour des élections législatives

Le 16/06, 18h30 : repas des Retraités (salle des mariages)

Le 19/06 : second tour des élections législatives

Le 24/06 : repas du Club Photos et ses voyageurs (salle des fêtes)

Le 25/06, à partir de 17h : fête Junina brésilienne (champs de foire)

## Nuisances sonores et bruits de voisinage

Pour la tranquillité de notre voisinage, l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 régleme les périodes auxquelles nous sommes autorisés à utiliser des appareils dont l'intensité génère des nuisances sonores.

Ainsi l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses, perceuses, disqueuses ou de tout autre appareil bruyant utilisé dans le cadre de travaux de jardinage ou de bricolage ne peut avoir lieu qu'aux périodes suivantes :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h;

Concernant nos animaux, en particulier les chiens, les propriétaires sont tenus de prendre des mesures pour éviter la gêne du voisinage.



C'EST DE SAISON !

## L'avez-vous vue ?



Elle habite nos espaces naturels ! Elle a été observée dans les grandes herbes du Burg. C'est une Cisticole des joncs. Ce tout petit passereau, est particulièrement discret : on l'entend mais on le voit rarement. Elle vit près des zones humides, comme les marais et les prés inondés. Les zones de joncs sont son habitat favori, mais on la trouve de plus en plus dans les prairies avec de grandes herbes : elle y construit son nid avec des toiles d'araignées qui le rendent très résistant. Mais avant de s'emparer de la toile elle mange le propriétaire ! Poids : 5 à 12 grammes.



# Génissac Village

Le magazine d'information de notre commune

## Tribunes libres des oppositions

### Tribune de la liste « Génissac À Venir »

Chers habitants de notre commune nous sommes heureux de pouvoir faire entendre votre voix et nous souhaitons vivement la pérennité de cette démarche.

Nous comptons sur vous pour vos questions à poser dans les commissions et aux prochains conseils municipaux.

Génissac A Venir

[genissac.a.venir@gmail.com](mailto:genissac.a.venir@gmail.com)

### Tribune de la liste « Fiers de Génissac »

Le 21 mars 2022, je posai cette question lors du conseil municipal :

« Le 24 février dernier, les forces armées terrestres, aériennes et navales de la Fédération de Russie ont envahi le territoire de l'état ukrainien.

Ce conflit, aux portes de l'Europe a provoqué à ce jour l'exode de près de trois millions et demi de personnes, selon les dernières estimations de l'ONU. Chaque jour des dizaines de milliers de femmes, d'enfants, de vieillards abandonnent tout pour sauver leur vie. Partout en Europe s'organisent des collectes de matériels, de nourriture, de fournitures médicales. Partout en Europe se mettent en place des structures d'accueil pour les réfugiés. L'association des Maires de France a installé des hubs logistiques pour permettre l'acheminement des dons collectés vers les zones en tension, en Pologne et en Moldavie en particulier mais aussi en France métropolitaine. La commune de Génissac a-t-elle organisé une collecte, un accueil ou une quelconque action en direction des réfugiés fuyant cette catastrophe humanitaire ? Si non, qu'attendez-vous, qu'attendons-nous pour nous mobiliser ? »

La réponse de Madame le Maire fut lapidaire : « La CALI : Organise la collecte des dons, Centralise les possibilités d'accueil, a fait un don de 10.000 Euros. » La majorité municipale a donc décidé de ne rien organiser localement pour permettre aux Génissacais d'apporter aide et soutien aux populations massivement touchées par ce conflit.

Je regrette profondément à titre personnel cette prise de position et vous engage à vous rapprocher de la Croix-Rouge Française, de la protection civile, de la mairie de Libourne, des ONG (liste non exhaustive), si vous souhaitez agir en faveur du peuple ukrainien.

Permettez-moi de citer Victor Hugo : « La fraternité n'est qu'une idée humaine. La solidarité est une idée universelle. » Prenez soin de vous, et aussi des autres.

Jérôme Lassalle

## Génissac Village – Avril 2022 – Numéro 1

**Directrice de la publication :** Émeline Bourdat Brisseau

**Chef de rédaction :** Jean-Marie Baggio

**Comité de rédaction :** Jean-Marie Baggio, Rachel Blimon, David Calisto, Fabienne Mauri, Pierre Leroy Lansard, Stéphanie Peeters

**Conception :** Pierre Leroy Lansard

**Impression :** CCBCréation- 1 000 tirages

## Mairie Horaires et contacts :

05 57 24 48 61

[contact@mairie-genissac.fr](mailto:contact@mairie-genissac.fr)

Lundi : 09h00-12h15

14h00-17h00

Mardi : 14h00-18h00

Mercredi : 09h00-12h00

Jeudi : fermé

Vendredi : 09h00-12h15

REJOIGNEZ NOUS

**Internet :** [www.mairie-genissac.fr](http://www.mairie-genissac.fr)

**Facebook :** Génissac Village

**Panneau pocket :** Application CentoLive